



**Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –  
29 rue Bellanger 76190 YVETOT**

Tél : 02-35-56-96-07 \_ Fax : 02-35-56-46-88 \_ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Site internet : <https://www.collegeprivbobee.fr>

Lettre aux parents – Quatrième point sur la ré ouverture du collège le 18 mai 2020

- Les autres points étaient datés du 01 mai, 4 mai et 09 mai -

Le 15-05-2020

Chers parents,

Veillez trouver dans cette lettre quelques éléments clefs pour la réouverture du collège aux élèves de 6<sup>ième</sup> et de 5<sup>ième</sup> le lundi 18 mai 2020.

### **- Entrées et Sorties du collège :**

Afin de fluidifier l'Entrée et la Sortie au collège, pour respecter la distanciation et les gestes barrières, et les recommandations que nous recevons, nous demandons aux familles de 6<sup>e</sup> qui déposent leurs enfants en voiture le matin (et les reprennent aussi en voiture le soir) de bien vouloir les déposer et uniquement au 29 rue Bellanger et pour les élèves de 5<sup>e</sup> uniquement rue Thiers (portail habituel côté mairie).

De plus, les élèves qui sont déposés par le car, place Victor Hugo (à côté de la librairie La Buissonnière et l'Eglise), doivent uniquement entrer par la porte du 29 rue Bellanger ; les autres élèves devront passer par le portail rue Thiers (face à la Mairie, portail habituel).

→ Quand vous attendrez votre enfant (rue Thiers ou rue Bellanger) à 16h30, nous vous demandons de respecter les gestes barrières avec notamment la distanciation d'un mètre entre tous.

Afin que cela puisse être effectif, pour vous protéger et protéger les autres, vous devez indiquer à votre enfant un autre lieu que « devant le portail » comme par exemple sur le parking au bout de la rue Thiers (situé à 50 m), devant la médiathèque (situé à 100 m), place des Belges (située à 150 m), l'Eglise ...

→ Pour la sortie des études du soir : elle se fera uniquement par la rue Thiers (côté Mairie) soit à 17h30, soit à 18h00 en fonction de votre choix.

### **- Prise systématique de la température des enfants avant de venir au collège :**

Les parents doivent impérativement et sans tergiversation avec l'enfant, prendre la température de ce dernier, quotidiennement et avant qu'il vienne au collège. Si sa température dépasse **37.8** alors l'enfant ne doit absolument pas venir au collège.

### **- Continuité pédagogique :**

Au cours de la réunion pédagogique du 11 mai avec les professeurs, nous avons longuement évoqué les modalités de reprise des cours (sécurité sanitaire, suivi pédagogique, notation ...). J'ai profité de ce moment pour les remercier pour leur engagement et de l'accompagnement/suivi, au service de vos enfants, et à la lumière de vos remarques toujours agréables à recevoir.

Les professeurs vont continuer de faire de leur mieux pour assurer le suivi de tous les élèves. Toutefois, vous comprendrez aisément, que les enseignants en présentiel qui dispenseront leurs cours en classe, ne pourront pas assurer au même rythme le suivi des élèves qui sont en distanciel, dans le cadre de la continuité pédagogique. Ils ne pourront donc pas être autant présents sur Scolinfo, ou autre support dématérialisé, pour répondre aux diverses sollicitations.



### **-Masques :**

→ Les élèves devront avoir leur masque dès le matin avant d'entrer dans le collège.

→ L'élève devra toujours porter son masque en tout lieu de l'établissement.

Toutefois, la classe sera le seul lieu où votre enfant pourra retirer son masque lorsqu'il sera assis à sa place car la distanciation sera garantie. Mais, ce port du masque reste fortement recommandé en classe. (cette recommandation s'appuie sur le protocole officiel du ministère).

Les élèves devront le porter en classe lors des interours.

Si l'élève retire son masque pendant le cours, il devra le poser sur un mouchoir à usage unique au bord de sa table (ou laisser le masque pendre à une oreille) puis jeter à la fin du cours, ce mouchoir sans toucher la zone que le masque aura touché.

Les professeurs et tous les adultes qui œuvrent au sein de l'établissement pour vos enfants, seront systématiquement masqués en tous lieux (classe, cour, ...). Ils veilleront scrupuleusement à respecter les gestes barrières et cette distanciation.

→ Il avait été annoncé sur les précédentes lettres d'informations que le collège ne fournirait pas de masques à la lumière des directives rectorales et ministériels.

Les instances rectorales et ministérielles ont changé d'avis le 13 mai. De ce fait, tous les établissements scolaires qui ouvrent le 18 mai, reçoivent en cette fin de semaine (15 mai) une dotation en masque pour tous les élèves de 6<sup>ième</sup>.

Par contre pour les élèves de 5<sup>ième</sup>, cette dotation aurait lieu, à priori, le 26 ou 27 mai.

De ce fait, **tous les élèves de 6<sup>ième</sup> et de 5<sup>ième</sup> doivent arriver masqués le lundi 18 mai au matin.**

**La distribution des masques aux seuls élèves de 6<sup>ième</sup> aura lieu à la sortie de la cantine le midi.**

***Les élèves de 5<sup>ième</sup> les recevront fin mai à une date qui ne peut pas à ce jour être décidée.***

Les masques donnés seront au nombre de 4.

Ces masques, qui sont lavables 20 fois, permettent en principe de durer jusqu'aux vacances scolaires, en étant portés par roulement de 2 par jour. Car le masque lavable est comme le masque jetable, c'est-à-dire utilisable que 4 à 5 heures maximum.

De ce fait dès le mardi 19 mai (ou le lundi 18 mai après le passage à la cantine), votre enfant de 6<sup>ième</sup> pourra porter ce masque lavable.

Donc, vous devrez l'équiper de son masque avant qu'il entre dans l'enceinte du collège **et lui laisser le masque de l'après-midi dans un sac (sac congélation qui ferme à zip par exemple).**

Remarque :

Des professeurs, des éducateurs ou personnel de la restauration collective peuvent avoir en plus de leur masque, une visière. Cette visière lorsqu'elle est portée vient toujours et uniquement en complément du masque et des gestes barrières.

## COMMENT METTRE SON MASQUE

Ne pas oublier de se laver les mains AVANT et APRÈS



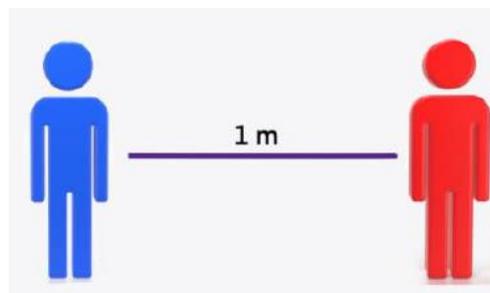
Prendre un masque  
par ses élastiques  
ou ses liens



Placer le masque devant  
sa bouche et son nez, tige  
métallique au niveau  
de l'arête du nez



Pincer la barrette métal-  
lique au niveau du nez et  
tirer le masque vers le bas  
pour couvrir le menton



### -Cours d'E.P.S. :

Les inspecteurs académiques demandent qu'il y ait des cours d'EPS dans les emplois du temps dès la réouverture des collèges.

De ce fait, nous demandons expressément, **aux élèves qui auront des cours d'EPS** en fonction des jours indiqués sur ces nouveaux emplois du temps, **d'arriver déjà en tenue de sport pour 08h00 car nous ne pouvons pas utiliser les vestiaires.**

Pendant le cours de sport, comme la distanciation ne sera pas possible, (mais les professeurs et les élèves veilleront tout de même à la respecter) **le port du masque par les élèves sera obligatoire.**

Je rappelle, que les professeurs auront toujours leur masque en tous lieux de l'établissement.

### -Emploi du temps des classes / étiquetage de la place de l'élève en classe / récupération des affaires laissées en classe avant le confinement :

- Les emplois du temps ont été adressés via Scolinfo aux élèves qui seront présents du 18 au 29 mai 2020.
- Les élèves qui seront présents au collège le 18 mai devront écrire leur nom et prénom sur une étiquette qui a été au préalable scotchée sur chaque table. Les élèves devront utiliser uniquement le mobilier scolaire ainsi repéré.
- Les affaires des élèves, qui sont restées en classe pendant le confinement, seront restituées aux élèves présents le lundi 18 mai et aux autres élèves en juin si le choix présents/absents de l'établissement est différent, et au plus tard remis à tous, lors du retour des manuels scolaires selon un planning qui vous sera adressé courant juin.

**-Prochain recensement pour définir les élèves présents après le 29 mai :**

Le prochain recensement aura lieu en fin de semaine prochaine ou au plus tard en début de la suivante. Vous devrez être bien attentifs à la date de réponse attendue et aux critères qui définiront vos réponses et notre fonctionnement à venir (semaine A ou B, venir au collège que 2 jours sur 4 si nous devons accueillir davantage d'élèves 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> voire 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> ...)

**-Matinée du 18 mai :**

Les membres de la direction du collège rencontreront les élèves dans leurs classes respectives afin de souligner et d'insister sur les gestes barrières et diverses consignes inhérentes à la sécurité sanitaire de tous.

## FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.

- 

**1**  
Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 

**2**  
Tousse et éternue dans le pli de ton coude et loin de tes amis.
- 

**3**  
Utilise des mouchoirs en papier et jette-les à la poubelle.
- 

**4**  
Salue tes amis de loin.
- 

**5**  
Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 

**6**  
Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

© Illustrations : F. Kucia - Création Éditions spéciales Play Bac

### **-Pastorale :**

Père Elphège et Père Benoit, nous indiquent la date pour le Sacrement de confirmation :

Samedi 03 octobre à 18h00, toutefois le lieu reste encore à définir (Yvetot ou Doudeville) et vous sera communiqué prochainement (un seul lieu, vous n'aurez pas le choix).

Les dates pour les Professions de Foi étaient indiquées dans la lettre d'information n°3 du 09 mai.

Au besoin, vous pouvez adresser vos questions via l'adresse mail de Mme BERLAND Véronique, notre Adjointe en Pastorale Scolaire à : [pastorale.bobee.yvetot@gmail.com](mailto:pastorale.bobee.yvetot@gmail.com)

### **-Comptabilité :**

#### **→Information concernant l'étude du soir**

Le remboursement de l'étude du soir se fera début juillet. En effet, certains élèves vont retourner à l'étude, d'autres non, il est impossible actuellement de faire des factures rectificatives.

Le dernier prélèvement pour la contribution familiale va donc se faire normalement le 7 juin 2020, comme indiqué sur l'échéancier que vous avez reçu en septembre.

Je ferai une facture rectificative début juillet et le virement sur les comptes bancaires la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet, les paiements par chèques seront envoyés directement à votre domicile.

#### **→Paiement par chèque bancaire**

Pour les familles en paiement par chèques bancaires et qui suite au coronavirus n'ont pas effectués les paiements, merci de bien vouloir régulariser dès que possible. Afin de prendre toutes les précautions nécessaires, il est préférable de mettre les chèques dans la boîte aux lettres du collège, dans une enveloppe avec le nom et prénom de l'enfant et préciser s'il s'agit de la cantine ou de la contribution familiale.

Si vous souhaitez faire le point sur le compte de la contribution familiale ou de la cantine, avant d'établir vos chèques, merci de téléphoner au service comptabilité et surtout ne pas vous déplacer (au regard du protocole mis en place dans notre collège).

### **-Remarque d'ordre générale :**

Les chewing-gums et les sucettes sont interdites (des chewing-gums pourraient se retrouver mis à terre ainsi que les bâtons des sucettes, après avoir été portés à la bouche). Cela n'a jamais été tolérable mais aujourd'hui en terme de sanction cela pourrait faire l'objet d'un renvoi de l'établissement au même titre que le non-respect des consignes liées à la gestion de la réouverture du collège (voir les précédentes lettres + le point sur la matinée du 18 mai évoqué sur cette présente lettre + voir la pièce jointe au sujet des gestes barrières expliqués aux enfants).

### **-Bourse pour le lycée :**

Message à l'attention des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup> et des élèves de lycées non boursiers

Madame, Monsieur,

La campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 se déroulera en deux périodes :

- **Période n°1** : du **11 mai au 07 juillet** : vous pouvez déposer une demande de bourse pour votre enfant auprès de l'établissement fréquenté actuellement. Cette demande se fera par le biais de l'imprimé CERFA

transmis par l'établissement et disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee).

Vous remplirez l'imprimé CERFA et y joindrez :

- Une copie de votre déclaration automatique pré-remplie de vos revenus 2019 reçue par courrier à votre domicile si vous déclarez vos impôts en version papier
- Une copie de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 si vous avez déclaré vos impôts en ligne
- Une copie justifiant de votre situation particulière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, décès, séparation ou changement de garde des enfants.

Ce dossier rempli, signé et accompagné des pièces justificatives doit être transmis à l'établissement scolaire par dépôt direct, par courriel ou courrier.

Le dépôt avant le 7 juillet vous permettra d'obtenir une notification de droit ouvert ou de refus avant la rentrée scolaire.

- **Période n°2 : du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre** : vous pouvez déposer une demande de bourse pour votre enfant auprès de l'établissement fréquenté. Cette demande se fera par le biais de l'imprimé CERFA transmis par l'établissement et disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale à l'adresse suivante : [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee).

Vous remplirez l'imprimé CERFA et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 ;
- une copie justifiant de votre situation particulière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, décès, séparation ou changement de garde des enfants.

Votre demande sera étudiée à partir de vos revenus de l'année 2019 et du nombre d'enfants à charge.

J'attire votre attention sur la nécessité de déposer un dossier même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

Je vous invite à vous rapprocher des services d'intendance ou de secrétariat du lycée/du collège dès à présent et à déposer au plus vite votre demande de bourse.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes. Je vous engage à faire valoir vos droits à cet égard.

**Si votre enfant est déjà boursier de lycée, aucun nouveau dossier ne doit être déposé.**



**→ Pour les demandes de bourse lycée : voir en pièces jointes à cette lettre (+ en téléchargement sur le site du collège) : le CERFA que vous devez compléter (deux pages) + la notice d'information rentrée 2020-2021 + la fiche barème annexe3**

En restant à votre écoute,

Ensemble nous faisons de notre mieux pour faire face à cette crise,

Prenez soin de vous, de votre famille et de vos proches,

Je vous remercie pour votre confiance,

**Olivier CHAPUT, Directeur du collège Bobée**